

Syndicat Mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération Lyonnaise

Prolongement de la ligne B entre Oullins (gare) et Saint-Genis- Laval (Hôpitaux)



**ENQUETE PUBLIQUE OUVERTE LE 12 OCTOBRE 2015 ET
CLOSE LE 13 NOVEMBRE 2015**

CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Conclusions et avis du Commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur

-après avoir

- * examiné le dossier soumis à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du prolongement de la ligne B du métro, présenté par le Sytral, et regrettant que ce document ne soit pas facilement lisible par le public (résumé non technique trop important, plan pas toujours lisible)

- * analysé les observations du public qui ont concerné le tracé du tunnel, l'implantation des stations et du puits intermédiaire, les conditions de réalisation des travaux ainsi que les aménagements annexes

- * visité le site

- * étudié les remarques du Sytral datées du 6 décembre 2015 suite à la synthèse des observations établies par ses soins

Considérant qu'il y a eu peu d'observations s'opposant à la déclaration d'utilité publique, même si des craintes se sont exprimées sur la réalisation des travaux.

Considérant:

- que le tracé choisi, lié à la démographie du secteur et à la géologie du sous-sol, est le meilleur possible

- que le prolongement de la ligne jusqu'à l'A45, réclamé par une bonne partie du public et qui permettrait un accès plus aisé des usagers venant des communes du sud-ouest de Lyon, s'avère nécessaire

- que l'implantation de la station hôpitaux Sud à proximité de l'entrée du centre hospitalier est adaptée au site

- que la réalisation des travaux sera suivie avec attention pour éviter tout dommage aux habitations

- que la réalisation d'un état des lieux avant travaux et le suivi des tassements éventuels est de nature à rassurer les habitants

- que les travaux n'engendreront pas de nuisances insupportables pour le voisinage

- que le terrain d'implantation du puits du Grand Revoyet ne sera pas accessible au public

- que le dimensionnement du parking-relais, qui est considéré par certains comme insuffisant, est justifié et peut être admis dans une première phase et que le Sytral devra mettre en réserve un terrain à proximité pour un agrandissement, si nécessaire

- que le parking-relais comportera un espace pour les vélos, à moteur ou pas, et devra être équipé d'un dépose-minute

- que dans le cadre de ses travaux, le Sytral a bien prévu de mettre en place les équipements nécessaires pour l'utilisation du métro par les personnes à mobilité réduite

- que l'implantation de la station Oullins-Centre est critiquée par certains et que l'emplacement proposé au square de la Sarra serait préférable, car il réduirait la superposition des zones de chalandise des 2 stations(Gare et Centre) et serait situé dans un secteur qui ne peut que se densifier dans les années à venir. Ce choix serait à retenir même si des aménagements complémentaires étaient nécessaires

(cheminement piétonnier entre le quartier de Montmein et le square, et puits de ventilation supplémentaire éventuellement).

Le commissaire enquêteur donne

un avis favorable

à la déclaration d'utilité publique du projet de prolongement de la ligne B du métro de Lyon **sous réserve**

que le comité syndical du Sytral et le conseil municipal d'Oullins choisissent d'un commun accord, sur les bases d'une étude détaillée des services techniques du Sytral exposant en détails les avantages et les inconvénients de chacune des solutions (Place Anatole France ou square de la Sarra) tant dans l'avenir immédiat que dans un avenir plus lointain, le lieu d'implantation de la station nécessaire sur la commune d'Oullins

Il souhaite fortement que le Sytral

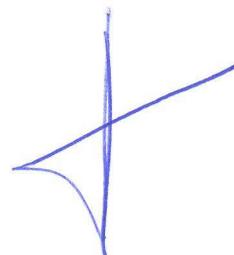
1/ inscrive, au plan de mandat prochain, la réalisation du prolongement de la ligne jusqu'à l'A45 et en commence les études dès maintenant

2/ réalise un dépose-minute à la station Hôpitaux Sud

3/ fasse une réserve foncière inscrite au PLU-H de la Métropole pour l'extension éventuelle du parking-relais

Fait à Oullins le 14 décembre 2015
et établi sur 3 pages numérotées de
1 à 3

Le commissaire enquêteur

A handwritten signature in blue ink, consisting of a vertical line, a horizontal line crossing it, and a curved line at the bottom left.

B.SOLENTE